

Aide à la création d'emploi

AMIENS METROPOLE

Présentation du dispositif

Amiens Métropole soutient le développement des PME.

L'aide à la création d'emploi accompagne les entreprises dans leur projet de développement en favorisant la création d'emploi en CDI sur le territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à cette aide, les entreprises < 250 salariés justifiant d'au moins une année d'activité (1 exercice fiscal) et inscrites au RCS et/ou au RM.

— Critères d'éligibilité

La création d'emplois devra porter, au minimum sur 9 emplois en CDI (Équivalent Temps Plein).

Les embauches devront être réalisées dans les 3 ans suivant la signature de la convention.

— Dépenses concernées

Sont concernés les dépenses liées aux coûts salariaux bruts estimés des emplois directement créés par le projet de développement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention de 3 000 € par emploi créé.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

La demande se fait auprès d'Amiens Métropole à deveco@amiens-metropole.com.

La demande doit être présentée avant le commencement des recrutements.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 1 an.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

AMIENS METROPOLE

- **Direction du Développement Economique et de l'Emploi**
6 rue des Hautes Cornes
BP 2720
80027 AMIENS Cedex 1
Téléphone : 03 22 97 15 86
E-mail : deveco@amiens-metropole.com

Fichiers attachés

- [Lettre type de sollicitation d'aide à la création d'emploi](#) (4/04/2024 - 58.6 ko)